

RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL 24 FÉVRIER 2026

Présents : PANNEQUIN Bernard, GUILLOT Jean-Michel, RANVAL Lionel, ANJORAN Caroline, COULLON Jeannine, GAUTHIER Thierry, RANDUINEAU Guillaume, THEVENOT Didier.

Absents : MONTREAU Déborah.

Secrétaire de séance : GAUTHIER Thierry

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026

Le procès-verbal de la réunion du 20 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

2/ Soutien à l'installation des nouveaux agriculteurs (délibération 2026_09)

La Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher a proposé à la commune d'accorder un dégrèvement complémentaire de 50% de la taxe additionnelle à la taxe sur le foncier non bâti (TATFNB) en faveur des nouveaux agriculteurs récemment installés et bénéficiant des aides à l'installation. Les jeunes agriculteurs tributaires des aides à l'installation (DJA) et installés depuis moins de 5 ans peuvent bénéficier d'un dégrèvement temporaire de taxe sur le foncier non bâti. Ce dégrèvement qui s'ajoute au dégrèvement de droit pris en charge par l'État, permet l'exonération à hauteur de 100% de cette taxe sur les parcelles qu'exploitent personnellement ces nouveaux installés, pendant les 5 premières années suivant leur installation. Par cette mesure, la commune manifeste un soutien concret à l'agriculture locale, en allégeant les charges fiscales pesant sur les nouveaux exploitants, au moment où leurs besoins en investissement sont les plus importants.

Vote : à l'unanimité

3/ Choix du prestataire pour la vérification périodique des installations communales (délibération 2026_10)

- La vérification des installations électriques des bâtiments communaux doit avoir lieu tous les ans.
- La vérification des installations telles que l'aire multisports ou le jeu de la cour de l'école doit avoir lieu tous les 2 ans.

Deux propositions commerciales ont été reçues :

	1 ^{ère} année	Visite annuelle
SOCOTEC	770,00 € HT	805,00 € HT
APAVE	854,76 € HT	901,07€ HT

Le conseil municipal choisit l'offre la mieux disante, celle de la SOCOTEC.

Vote : à l'unanimité

4/ Ouverture de la section investissement du budget prévisionnel 2026 (délibération 2026_11)

Montant et affectation des crédits :

- 7 000,00 € au c/2152 - installations de voirie
- 14 000,00 € au c/2111 - terrain
- 2 000,00 € au c/2184 – matériel de bureau et mobilier
- 5 000,00 € au c/2131 – bâtiments publics
- 4 100,00 € au c/2156 – matériel et outillage d'incendie et de défense civile

Vote : à l'unanimité

5/ Subventions (délibération 2026_12)

	Pour rappel 2025	2026
Les Reines de la Cisse		78,88€
SI de la Vallée de la Cisse	100,00€	100,00€
Souvenir Français	100,00€	100,00€
Maires 41	252,35€	264,96€
Jeu(x) d'Orgue	300,00€	300,00€

Vote : à l'unanimité

6/ Vote des taux de taxes (délibération 2026_13)

Le conseil fixe chaque année les taux des taxes directes locales.

Depuis 2021 : les communes se sont vues transférer le montant corrigé de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçu par le département (24,40%).

La taxe d'habitation concerne les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Le conseil municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition qu'en 2025, à savoir :

	Pour rappel 2025	2026
Taxe sur le foncier bâti	51,32%	51,32%
Taxe sur le foncier non bâti	52,71%	52,71%
Taxe d'habitation RS	21,54%	21,54%

Vote : à l'unanimité

7/ Orientations budgétaires 2026

- **Atelier municipal (délibération 2026_14)** : le conseil municipal autorise M. le Maire à lancer une procédure de marché public (avis public d'appel à la concurrence) pour la construction d'un atelier communal et pour autoriser M. le Maire à signer le marché public avec l'entreprise retenue à l'issue de la procédure, ainsi que tout avenant nécessaire.

10 lots composeront le marché : 1/maçonnerie, 2/charpente métallique-serrurerie, 3/couverture - bardage métallique, 4/bardage bois, 5/menuiseries extérieures, 6/cloisons - faux plafond - menuiseries bois, 7/carrelage - faïence, 8/peinture, 9/électricité, 10/plomberie – chauffage – ventilation.

Vote : à l'unanimité

- **Montée du cimetière** : plusieurs devis ont été reçus :
 - Rocher Béton : Terrassement + béton désactivé : 5 600,00€ HT.
 - Pannequin Paysages : Terrassement + béton désactivé : 5 900,40 HT.
 - Claude Carré : Rampe en fer forgé + peinture : 1 682,00€ HT.Une réflexion sur la possibilité d'un accès PMR au cimetière doit être faite.

- **Réfection des peintures** de la mairie, de salle des fêtes et des logements communaux.
- **Abattage et élagage d'arbres** : 38 arbres à élaguer à Russy : 2 900,00€ HT (devis Pannequin Paysages) ; Abattage d'arbres sur la RD68 et dans la cour de la salle des fêtes : 4 400,00€ HT.

8/ Questions diverses

- La reprise des travaux sur les ralentisseurs est terminée. La signalisation sera faite dans les jours à venir.
- Le recensement est terminé.
- Un récupérateur d'eau fourni par Agglopolys va être installé au niveau de l'école.

9/ Comptes-rendus de réunions et commissions

- Syndicat du Pays des Châteaux (L. Ranval)
- Bureau communautaire le 30/01 et le 20/02 (B. Pannequin)
- Conseil communautaire le 10/02 (B. Pannequin)
- Visite France Services La Chapelle Vendômoise le 18/02 (B. Pannequin)
- Val Eco le 18/02 (L. Ranval)
- SMB Cisse le 24/02 (L. Ranval)

Fin : 20h30